L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 14 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 32 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, Imprimées et coupées depuis 25c le mille. 12 mars—1 an

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Peter Arbanese alias Pietro Arbanesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,593—Division C—Attendu que Mme Marie Balestre veuve de Peter Arbanese alias Pietro Arbanesi, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Peter Arbanese alias Pietro Arbanesi décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui seraient intéressés à savoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 août—14 19 23

Succession de Mme Margaret W. Bartlett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 817—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Franklin B. Parkinson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 août—14 19 23

Succession de Thomas A. Stephens

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,871—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Mora, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13août—13 19 22

Succession de Mme M. Mather, veuve de Geo. F. Mather.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 32,183 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par A. G. Ricks, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 18

Succession de William Gregg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,928—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Neuman, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 18

Succession de William Hudson Miller

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,950—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Virginia Miller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 18

Succession de Bernard W. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,605—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. J. Armstrong, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 août—4 9 13

Albert Commack vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,497—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte annuel présenté par Albert Commack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 août—8 13 16

Succession de Philip Gresling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,324—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marie Neuman, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 18

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,530—Division C—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius Lehman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 18

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,807—Division B—C. A. Philippi & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Vu le rapport du document No 33,199 et le témoignage dans cette affaire, que Charles A. Philippi est mort. Il est ordonné par la Cour que Charles Forstall soit et est par le présent nommé curateur définitif pour la dite succession, et que les lettres lui soient délivrées sur serment et bonne de mille dollars et qu'une réunion des créanciers des insolvables soit appelée pour vendredi 21 août 1891, notaire, Cour pour le 1er septembre 1891, pour faire un syndic et avoir les conditions de la vente de la propriété.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1891.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

ALEX LUMINAIS, Député-Greffier.

13août—3f au 15sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,529—Division E—Ordre de Cour—Vu la requête des créanciers—Ordre de Cour—Que la requête des biens du pétitionnaire Albert Sagor soit et est par le présent accepté par la Cour et que la bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jules Denis, notaire public, le 17e jour d'août 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1891.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

ALEX LUMINAIS, Député-Greffier.

31 juil—3f au 1er sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,443—Division D—Edward Ernest vs ses créanciers—Ordre de Cour—Vu la requête des biens du pétitionnaire Edward Ernest soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant T. Wharton Colleus, notaire en son bureau, dans la bâtisse Merlin, le LUNDI 17me jour d'août 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Maître Pastes avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891

THOS. C. W. ELLIS,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, siégeant à la place de l'Hon. E. M. Bighor, juge de la dite Cour, Division D, malade, absent en congé.

Pour copie conforme:

Jas. B. Ramos, Deputy-Greffier.

15juil—3 f au 15 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 AOUT—CLASSE No 290

Tirage de 4 heures P. M.

11	59	76	64	38	41	10	29	66	37	51	33

Nombres.

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 13 août 1891—4 heures P. M.

F. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCKARD,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les nouvelles.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée par le Peuple en 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui lui tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous désirons, par les présentes, que les présidents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, qui leur a la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, ce certificat auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. E. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALDHEY, Pres La Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOTS:

$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
3 Lots de	5,000,	15,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS AUX FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et ferons le reste payable à l'Express. Ecrivez les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nous correspondants.

Adresses à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mille à TOUTES LES Loteries, nous recommandons aux Compagnies d'Express: pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institutions d'Etat.** Les autorités postales informent continueront à livrer toutes autres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, **sans frais aucun.**

ATTENTION.— La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1910 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême sera la seule d'avis de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et mal honnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en insistant pour avoir des **BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot gagnant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 25 août

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. George Pandely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,373—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du terrain No 124 sur le plan de Pilié Marigny, dans le carré borné par les rues Royale, anciennement Cassacalco, Espagne, Mandeville et Dauphine, anciennement Marais, mesurant 40 pieds de front et mesurant trente-neuf pieds, mesure française, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur, ainsi que le tout se comporte et se trouve, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connues sous le numéro 28 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens et appartenant et attachées à la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour le tout, comprenant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, $136, montant du prêt (stock loan) avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er août 1891 et une somme de $1,260 00 le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1884 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de ce le somme du 1er décembre 1889, et les frais et dépenses de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en entre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothécaire, dette non encore due, mais sujette à être appelée sous la charte et les lois de la Banque, à savoir: La somme de $4,200, et l'acquéreur en entre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a, du prix d'adj. indication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Miro (dans lieu borné par les dites rues et les rues Dumaine et Galvez).

Victor Benlet vs François F. Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,610—En vertu de le writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations y étant et faisant partie de la Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Ste-Anne, Miro, Dumaine et Galvez et mesurant trente-deux pieds de front sur quatre lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de cent-dix pieds de profondeur et de façade sur Dumaine, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connues sous soixante dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens et mentionnées et attachées à la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant suffisant à payer la réclamation de la demanderesse, $136, montant du prêt (stock loan) avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er août 1891 et une somme de $1,260 00 le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1884 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de ce le somme du 1er décembre 1889, et les frais et dépenses de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en entre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothécaire, dette non encore due, mais sujette à être appelée en vertu de la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en somme de $21,700 et l'acquéreur assumant toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses lois; et le reste comptant s'il y en a, du prix d'adjudication.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Julie Coulon et al.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et ferons le reste payable à l'Express. Ecrivez les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nous correspondants.

Adresses à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mille à TOUTES LES Loteries, nous recommandons aux Compagnies d'Express: pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institutions d'Etat.** Les autorités postales informeront continueront à livrer toutes autres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, **sans frais aucun.**

ATTENTION.— La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1910 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême sera la seule d'avis de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en insistant pour avoir des **BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot gagnant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 25 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Wm G. Chamberlain vs Robert Hooton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 32,311. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second District de cette ville, dans l'îlot portant les rues Levée, Gravier, Toulouse et St-Louis, désigné par le No 72 sur un plan déposé en l'étude de F. Jacobs, notaire public, et mesurant 25 pieds et demi de face sur la dite rue Levée sur cent quarante huit pieds huit pouces sur la ligne séparant du terrain No 73 du terrain adjacent, sur la ligne opposée près de la rue St-Louis; de la ouvrant à angles droits, cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et ayant une seule profondeur de soixante quatorze pieds dix pouces et quatre-huitièmes de ligne de profondeur, et vingt-cinq pieds cinq pouces et demi de largeur à l'arrière, ensemble avec 290 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,550 avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1892, le montant du stock loan debt et la somme additionnelle de $6,200 de contributions sur les dites actions du capital, avec 8 pour cent d'intérêt sur chaque des susdites 19 demandes annuelles de contributions de $320 chacune à partir de la date des demandes; les demandes ayant été faites le 1er décembre de chaque année, à partir de 1881 à 1890, inclusivement, et les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat dues sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 25 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Lise Coulon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 31,143 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, rue Marigny, entre Moreau et Victoire, les Faubs. rue Bank (Marigny), désigné par le No 46, sur un plan du faubourg Marigny, fait par Nicholas Deferrier, et déposé en l'étude de W. Fitzpatrick, notaire, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Marigny sur cent quarante cinq pieds de profondeur, le tout mesure française, avec toutes les bâtisses et améliorations y étant et attachées à la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions— Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de $240 montant du prêt (stock loan) avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er novembre 1883 et une autre somme de $1,200 montant des contributions sur les dites actions avec 8 0/0 d'intérêt par an sur chacun des neuf appels annuels pour contributions de $120 chacun à partir du jour d'appel, l'appel étant le premier jour de décembre de chaque année depuis 1881 à 1890 inclusivement et les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en entre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothécaire, dette non encore due, mais sujette à être appelée sous la charte et les lois de la Banque, à savoir: La somme de $4,200, et l'acquéreur en entre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a, du prix d'adj. indication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—août 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Alexandre Lamarque vs. Pierre Verges.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,801—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Royale, Chartres, Royale, Flood et l'avenue Caffin. Les dits lots de terre se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme quatorze pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Flood, sur une profondeur de cent trente pieds dix pouces et face à la rue Royale. Le lot No 12 mesure trente et un pieds de face à la rue Flood, sur une profondeur de cent trente pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 juil—20 27—août 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Mutual Loan and Building Company vs. Mme Anne Alwert et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 32,806 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le second District de cette ville, dans l'îlot portant les rues Levée, Gravier, Toulouse et St-Louis, désigné par le No 72 sur un plan déposé en l'étude de F. Jacobs, notaire public, et mesurant 25 pieds et demi de face sur la dite rue Levée sur cent quarante huit pieds huit pouces sur la ligne séparant du terrain No 73 du terrain adjacent, sur la ligne opposée près de la rue St-Louis; de la ouvrant à angles droits, cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et ayant une seule profondeur de soixante quatorze pieds dix pouces et quatre-huitièmes de ligne de profondeur, et vingt-cinq pieds cinq pouces et demi de largeur à l'arrière, ensemble avec 290 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,550 avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1892, le montant du stock loan debt et la somme additionnelle de $6,200 de contributions sur les dites actions du capital, avec 8 pour cent d'intérêt sur chaque des susdites 19 demandes annuelles de contributions de $320 chacune à partir de la date des demandes; les demandes ayant été faites le 1er décembre de chaque année, à partir de 1881 à 1890, inclusivement, et les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat dues sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juillet—21 28—4 11 18 25 août

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété située dans le Cinquième District.

Mutual Loan and Building Company vs. Mme Anne Alwert et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 32,806 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec le tout et généralement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant situé dans le Premier District de la Ville de la Nouvelle Orléans, (connue comme Propriété Batture) dans l'îlet No 14, borné par les rues Delta, Front Canal et Gravier, désigné par le No 7 du dit îlet sur un plan dressé par A. H. Pilié, voyer de la Ville, daté le 21 mai 1866 et déposé au bureau de W. J. Castell, ex-notaire public en cette ville, ledit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Delta, et vingt-cinq pieds de face à la rue Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente huit pieds et huit pouces.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS,
Nouvelle-Orléans, 29me jour de juillet 1891.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

29 juil—29—août 1 8 15 22 29

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à table de journaux du Commerce RIMBE, chez Rimbe, 27 Exposition et Dauphine. Marché.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence et café dans le centre des Presses à Coton et des forts expéditions, coin Sud Peters et St-James, connu comme "Charley's". Ensemble avec la clientèle, installations et le contenu du dit établissement de première classe, et

Un Cottage Double,

Rue Roussean, entre Jackson et Philip.

Succession de Mme Mary Hawkins.

No 33,280—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, secrétaire—Bureau No 177 rue Carondelet—SAMEDI, 15 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, malade, absent en congé, daté du 22 juillet 1891, et rendu dans la succession de feu Mary Hawkins, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date de 7 juin 1891, rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1er Le jolis cottage double bien bâti, Nos 382 et 382 1/2 rue Annonciation, dans le carré borné par les rues Chippewa et Andry et Ste-Josephine, dans le Quatrième district de cette ville retiré du trottoir, permettant d'avoir un parterre et jardin de façade 3 chambres à coucher, cave, avec l'arrière cour et une jolie salle briquetée pour chaque corps de logis, toujours louées ensemble, ayant 30 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue Annonciation sur 126 pieds de profondeur, mais 123 pieds de profondeur suivant un plan dressé par C. A. Deamas, voyer, après deux ans d'une condition et bien utile impossible de trouver un placement plus avantageux.

2e Un certain lot de terre, neuf pour bâtir, touchant et dans le même district et faisant partie de propriété présentement et demeurant dit, mesurant 30 pieds 11 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue Annonciation sur 126 pieds de profondeur, mais 123 pieds de profondeur d'après un plan dressé par C. A. Deamas, voyer, en date du 18 avril 1891, et déposé en la bureau d'Octave Morel, notaire en cette ville sur lequel le dit lot et le lot ci-dessus décrit sont désignés comme les lots 1 et 2 et 3 sont formés du lot No 12 du plan original de la ville de Lafayette. Un bon site soit pour maisons de commerce ou place-auto.

3e Un certain cottage-residence double, bien bâti, Nos 404 et 410 rue Annonciation entre Josephine et Jackson Jackson (dans l'îlot extrêmement bornée par la rue Chippewa, dans le district de cette ville) retiré de la banquette avec jardin de façade et allées de côté, composé de 6 chambres, citerne et hangars de chaque côté, constamment loués et donnant un revenu de $1,200 par an. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces de façade sur 123 pieds de profondeur, mesure française, entre lignes parallèles, et comprend la portion inférieure du lot No 6 sur le plan original de la ville de Lafayette, ensemble le lot No 7 mesure en mesure française 60 pieds de face à la rue Annonciation sur 149 pieds 10 1/2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. A un lieu seulement de l'avenue de l'Université sur lignes de chemin, église et marché et toujours occupé par de bons locataires.

4e Le jolis cottage double bien bâti, No 412 rue Annonciation dans le même district et carré ci-dessus, et